

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité syndical
Séance du 25 septembre 2023 - Visioconférence

Délibération n° 2023 09 01

Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Date de convocation : 13 septembre 2023

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant

Délégués titulaires excusés :

- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Florent SAINT MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire

Pouvoirs :

- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Florent SAINT-MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Bertrand PECOT
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, pouvoir à Bertrand PECOT
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire

Carte : Compétence principale - Art 5.2

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	12	0	0	12
Voix	41	21	36	0	0	36

Exposé des motifs

Monsieur le Président indique que pour mettre en œuvre la stratégie GEMA 2023-2028 de la Seine Normande, le syndicat a besoin d'élaborer ses plans d'actions afin d'engager des actions de restauration sur le terrain. Pour définir le cadre méthodologique de ses plans et réaliser le pré-diagnostic sur le territoire amont (Seine Normandie Agglomération), le syndicat a accueilli en stage de mars à fin août 2023 (6 mois) une étudiante de l'Université de Rouen en Master Gestion de l'Environnement, parcours Gestion Durable des ressources et Risques Environnementaux.

Le travail préliminaire réalisé durant ce stage nécessite maintenant d'être approfondi et finalisé sur le territoire de Seine Normandie Agglomération en 2023 et étendu au territoire de la Communauté d'Agglomération Seine Eure en 2024.

Monsieur le Président propose de réaliser cette étude sous la forme d'une prestation en régie. En effet, le travail en régie va permettre une bonne visibilité du travail réalisé par le syndicat sur son territoire. Il va également permettre au syndicat d'acquérir une connaissance fine des territoires sur lesquels il est compétent et de travailler en direct avec ses membres et autres acteurs du territoire.

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Ainsi, considérant que cette étude ne peut être réalisée par les agents permanents du syndicat, il propose au comité syndical de créer, à compter du 1^{er} octobre 2023, un emploi non permanent sur le grade d'ingénieur territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Délibération

Le comité syndical,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'article 3-I-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- Les statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine normande ;
- La délibération du comité syndical du 12 mars 2020 relative au tableau des effectifs du syndicat ;
- La délibération du comité syndical du 14 novembre 2022 portant sur la modification du tableau des effectifs ;

Considérant :

- La stratégie GEMA 2023-2028 de la vallée de la Seine Normande ;
- La délibération 2022 11 09 votée en comité syndical du 14 novembre 2022 concernant le lancement des plans d'actions ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'ingénieur territorial pour effectuer les missions de chargé d'études, sur la base de la fiche de poste ci-annexée, suite à l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, sur une période de 12 mois.
- La rémunération sera fixée par référence au grade de d'ingénieur territorial, 1^{er} échelon, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2023.
- D'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des différents organismes concernés.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande

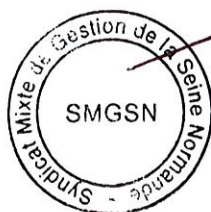
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20230925-2023-09-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Affichage : 29/09/2023



Julien DEMAZURE